Le 29 mai 2012

Madame le maire
Mairie de Savigny-le-Temple

Madame le Maire,

L'article 105 de la loi de finances de 2012 a instauré une journée de carence en cas de congés maladie ordinaire pour les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public.

Cette mesure injuste et inefficace a fait l'objet d'un rejet unanime de nos organisations syndicales et a été combattue par la majorité sénatoriale qui a rejeté l'amendement l'intégrant.

Les spécialistes s'accordent à dire que c'est une mesure contre-productive pour la prévention des arrêts maladie longs qui s'avèrent bien plus coûteux que les arrêts maladie de courte durée.

De plus, elle intervient après le gel des salaires pour 2011 et 2012 qui constitue une baisse sans précédent du pouvoir d'achat, après la hausse des cotisations retraites qui perdurera pendant 10 années consécutives.

La mise en place de cette nouvelle mesure gouvernementale, cumulée avec des régimes indemnitaires variables selon « l'assiduité », engendrera une double peine pour les agents. En effet, l'agent en arrêt de travail se verra privé d'une journée de rémunération ainsi que d'une part ou de la totalité de sa prime.

Pour nos organisations syndicales, la maladie ne peut être une variable de rémunération. L'agent malade ne doit pas subir en plus de l'altération de son état de santé une quelconque sanction financière. Encore moins si il doit être « puni » deux fois pour la même raison !

Cependant, l'application de cette mesure semble devoir vous être imposée, nous être imposés.

Nous soutiendrons toute mesure de votre part visant à refuser l'application de cette mesure injuste, y compris devant le tribunal administratif.

Sans changement législatif national et si le tribunal administratif venait à vous imposer la mise en œuvre de cette mesure, nous vous sollicitons pour une rencontre permettant d'envisager toute mesure de la collectivité visant à garantir le maintien du revenu des agents concernés.
Dans l'attente de votre proposition,

Recevez, Madame le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Force Ouvrière

Dominique BUYSSOU

SUD CT

Lydie HENNE